

Impôt sur le revenu—Loi

En conclusion, nous aimerions remercier l'honorable député de Saint-Boniface d'avoir saisi la Chambre de cette question et d'avoir proposé, de bon aloi, que le Comité permanent l'étudie plus en profondeur. J'espère que mes propos ont pu contribuer utilement à souligner aux honorables députés de cette Chambre quelques-uns des aspects financiers qui pourraient éventuellement être examinés par le Comité avec les autres points qui ont été soulevés plus directement par le député de Saint-Boniface.

• (1730)

M. Jean-Claude Malépart (Montréal-Sainte-Marie): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le député de Saint-Boniface pour la présentation de sa motion, pour étudier un dossier qui est très important, d'autant plus important depuis que j'ai entendu le discours du secrétaire parlementaire, qui a été très bien écrit par les fonctionnaires et très bien lu par le député.

Monsieur le Président, lorsque j'entends faire une distinction entre un organisme de charité et un organisme de sport qui défend ses membres...

Monsieur le Président, il n'y a rien de plus scandaleux. J'ai déjà eu un dossier comme cela. J'avais un organisme de sport, de baseball, dans ma circonscription qui demandait un reçu pour fin de charité pour aider les jeunes à pratiquer le sport, pas pour en faire des joueurs pour les Expo mais pour enrayer la délinquance, et plutôt que de les laisser traîner dans la rue. J'ai reçu une réponse d'un fonctionnaire du même genre que celle mentionnée par le député dans son discours. Ce n'est pas de la charité cela: défendre les intérêts de ses membres? Je félicite le député de Saint-Boniface (M. Duguay) parce que, à ce comité-là, il va falloir que les députés expriment ce que la population représente. On est encore sous l'ancienne loi.

C'était quoi la définition de la charité il y a 50 ans, il y a 60 ans? Mais c'est changé aujourd'hui. Tous les organismes de sport non seulement, au niveau provincial mais au niveau local, on a, chacun dans nos circonscriptions, des organismes de sport et de loisir, des organismes au niveau social. Ce que les propos du secrétaire parlementaire vient de nous lire, qui ont été écrits par le fonctionnaire, il devrait les lui déchirer en pleine face. On n'en veut plus de réponse comme celle-là. C'est fini cela. Les associations de locataires, à Montréal, dans la ville de Québec, se voient refuser l'autorisation, un numéro, pour émettre des reçus pour fin de charité. Centraide, à Montréal, refuse de donner à ces organismes-là, parce qu'ils n'ont pas de numéro du gouvernement fédéral, monsieur le Président.

Les associations de locataires défendent les gens les moins organisés, les moins structurés et puis, au ministère des Finances, on vient nous dire: Non ce n'est pas de la charité. Mais aider le monde c'est quoi? Comment appelle-t-on cela?

Je pense qu'il est important que ce comité, et je félicite le député de Saint-Boniface, je félicite moins le député de LaSalle (M. Lanthier) d'avoir lu son texte, de s'en tenir à ce que le fonctionnaire lui dit. Je pense qu'il faudra qu'il se rappelle, comme tous les députés de cette Chambre, que c'est lui qui a été élu pour dire quoi faire et non élu pour lire ce que les fonctionnaires disent de faire. Dans ce domaine-là, c'est très important pour l'ensemble de la jeunesse au pays, non seulement pour les organismes au niveau national, non seulement pour les organismes de sport, les organismes de loisir, les organismes culturels, les organismes communautaires à la grandeur du pays, sur le plan local, dans chacun de nos villages, dans

chacune de nos villes, dans chacune de nos paroisses qu'ils aient le droit de bénéficier pour aller chercher de l'autofinancement.

Si on n'avait pas au Canada ces milliers et ces milliers de pères de famille, de femmes qui sont bénévoles pour œuvrer au niveau de tous ces domaines-là, ça serait quoi? Le gouvernement ne pourra jamais payer, avoir toute cette main-d'œuvre, toute la qualité de ces gens-là, ce dévouement. Cela coûterait une fortune de les payer. Mais quand j'entends la réponse du secrétaire parlementaire qui a été faite par son ministère, c'est inacceptable de dire à ces gens: Dévouez-vous, dépensez votre argent pour aider la jeunesse, pour aider les personnes âgées, pour aider les locataires, pour aider les personnes dans le besoin. Dévouez-vous, dépensez l'argent de votre poche. Mais ne venez pas nous demander d'avoir droit d'être admissibles pour émettre un reçu pour fin de charité, pour faire vos campagnes de financement. Cela, le gouvernement fédéral, nous autres, nous nous occupons des grandes affaires. Nous autres, le gouvernement fédéral, nous sommes au-dessus de cela; 56 millions de dollars pour changer la couleur des uniformes des soldats, ça c'est notre «business». Mais quand on arrive pour parler aux citoyens, le député de Saint-Boniface il les connaît, c'est la preuve qu'il connaît les organismes locaux chez lui s'il a demandé cela, monsieur le Président. Et le député de LaSalle, il va falloir que j'aille faire une tournée avec lui pour lui rappeler qu'il y a des organismes dans sa circonscription qui ont besoin de cela pour fin de charité, pour se financer.

Monsieur le Président, le ministre des Finances va... le secrétaire parlementaire ou aspirant ministre des Finances va essayer de nous défendre. Là, il est d'accord, il y a des centaines de personnes qui gagnent \$100,000 qui réussissent à ne pas payer un «cent» d'impôt. Cela n'est pas grave. C'est de l'argent non reçu au gouvernement. Cela n'est pas grave. Il y a des abris fiscaux qui profitent aux plus riches, cela coûte 18 milliards aux contribuables canadiens. Ce n'est pas grave. Mais là il y a un député conservateur, ce n'est pas un député libéral, ce n'est pas un député néo-démocrate qui vient de parler, c'est un député conservateur, du même parti que le député de LaSalle. Ah, il faudrait calculer les coûts. Combien cela va coûter de donner un petit \$500 pour des organismes? Ce sont des pauvres. On ne s'occupe pas de cela. Ce n'est pas intéressant pour le gouvernement conservateur. Non. Si les multinationales viennent ici. Ah, là on va les recevoir à bras ouverts, avec le champagne, on ouvre la porte. Ça, c'est de la classe. Non, monsieur le Président, je félicite le député de Saint-Boniface. Je sais que dans chacune de nos circonscriptions, et je suis persuadé que tous les députés va en entendre parler quand ils vont retourner dans leurs circonscriptions en fin de semaine, parce que, moi, je vais m'assurer que tous les organismes de sport et de loisir se rappellent que leurs députés vont dire: Non, on n'étudie pas cela. Vous n'avez pas besoin de financement. Débrouillez-vous. Non, monsieur le Président. Ces organismes jouent un rôle très important au Canada, et je pense qu'il est très important que non seulement que le comité étudie pour accorder les mêmes privilèges aux organismes de sport au niveau provincial, mais qu'on regarde aussi les organismes de sport, les organismes de loisir, les organismes au niveau culturel, les organismes au niveau social sur le plan local, monsieur le Président.